

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Juridique

Président : Noémi Chevalier

Objet : Rapport à l'Assemblée Générale 2018

Les activités de la Commission pour l'année 2017 ont essentiellement consisté en la finalisation des dépôts des marques fédérales, la mise en place des conditions générales de vente distributeurs, l'étude de la situation fédérale en matière de ressources humaines, ainsi que l'analyse de projets de conventions de tous types et la poursuite de la régularisation de l'encadrement juridique de la FFBS.

En voici le bilan :

1. Finalisation du dépôt en tant que marques du nouveau logo de la FFBS et du logo « F » afin d'en assurer la protection ;
2. Encadrement juridique du réseau de distribution fédéral :
 - Accompagnement dans la rédaction de conditions générales de vente à destination des distributeurs de la FFBS ;
 - Contrat de distribution avec 417 Feet (renouvellement) ;
 - Contrat de distribution avec Lex Sport (renouvellement) ;
3. Encadrement juridique du site Internet fédéral et de l'e-boutique de la FFBS :
 - Mentions légales et cookies ;
 - Contrat de maintenance avec Darman ;
4. Autres conventions/documents contractuels négocié(e)s/conclu(e)s :
 - ✓ Club MVP :
 - Convention de partenariat avec Darman ;
 - Convention de partenariat avec Appart'City ;
 - Convention de partenariat avec TLC Marketing pour l'opération Kinder ;
 - Convention de partenariat avec le Réseau National Sport et Loisirs ;
 - ✓ Equipementiers / habilleurs :
 - Finalisation de la convention de partenariat (en anglais) avec Covee pour la fourniture à titre exclusif des balles officielles des compétitions organisées par la FFBS ;

- Finalisation de la convention de partenariat avec New Era Cap Company Limited pour la fourniture à titre exclusif de casquettes/bonnets « terrain » pour les équipes nationales de baseball et du Pôle France ;
 - ✓ Diffusion :
 - Contrat de diffusion avec ELISA (FANSEAT) pour le Challenge de France et les Playoffs de Division 1
 - ✓ Assistance conseil :
 - Contrat d'assistance conseil avec Olbia Conseil ;
 - Contrat d'assistance conseil avec Bertrand Maire ;
 - ✓ Formation :
 - Convention avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) pour la mise en place d'une plateforme de formation ;
 - Convention de prestation de service avec le CREPS de Montpellier dans le cadre de la formation professionnelle DEJEPS Baseball, Softball et Cricket).
 - ✓ Assurance :
 - Contrat d'assurance tous risques et RCMS avec AXA ;
5. Ressources humaines fédérales :
- ✓ Analyse de la situation de la FFBS en matière de ressources humaines ;
 - ✓ Contrat à durée indéterminée de Lydie Sayad ;
 - ✓ Contrat à durée indéterminée de Samuel Meurant ;
 - ✓ Convention de stage de Léa Blot ;
6. Assistance juridique auprès du Bureau, des autres Commissions Fédérales, des clubs affiliés et des licenciés, notamment sur les thèmes suivants :
- ✓ Réflexion et décision de ne pas mettre à jour le modèle de contrat à durée déterminée du joueur professionnel (annexe 24 RGEs Baseball) suite aux modifications légales intervenues en 2016 ;
 - ✓ Analyse du statut des formateurs des arbitres de baseball et des conséquences en matière de paie ;
 - ✓ Point sur le caractère détachable ou non des fautes commises par le dirigeant d'une association et éventuels recours ;
7. Avis de la Commission Fédérale Juridique sur les demandes de qualifications dérogatoires de joueurs de baseball et softball.
8. Avis de la Commission Fédérale Juridique sur les contrats de joueurs professionnels.
9. Instructions, le cas échéant, des affaires disciplinaires et discipline dopage (fonction propre au Président de la Commission Fédérale Juridique).

Pour l'année à venir, la Commission Fédérale Juridique compte poursuivre ses différentes activités et avancer sur les objectifs suivants toujours dans un souci de parfaire l'encadrement juridique des activités fédérales :

- ✓ Organisation de l'encadrement juridiquement des événements organisés sous l'égide de la FFBS ;
- ✓ Etude sur les ATP (autres types de pratiques) liées au baseball ;
- ✓ Conditions d'utilisation en interne et par les clubs / ligues et comités des marques fédérales ;
- ✓ Point sur les frais engagés par les bénévoles d'une association.